

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
PARRÉ Patrick
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à Christine TESSIER
NOBLET Pierre-Yves ayant donné pouvoir à Séverine KUTER
GENDRON Laurent ayant donné pouvoir à François FRAUD
CHOIMET Patrice ayant donné pouvoir à Audrey VIDAL-BLANCHARD à partir de la délibération 10

Secrétaire de séance : Audrey VIDAL-BLANCHARD

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2026**

CLISSON SÈVRE MAINE AGGLO

Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Patrice CHOIMET expose :

Le conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo a défini, par deux délibérations du 16 décembre 2025, l'intérêt communautaire des compétences « Équilibre social de l'habitat » et « Action sociale » suite à la modification des statuts intervenue par arrêté préfectoral du 19 décembre 2024.

Ces délibérations ont eu pour objet de revenir sur la définition initiale (délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2018) de l'intérêt communautaire de la gestion des logements d'urgence de Gorges, Monnières, Gétigné, Clisson et Saint-Hilaire de Clisson. La commune de La Haye-Fouassière n'est donc pas concernée par cette disposition.

Il en résulte que la charge correspondant à cette gestion, n'incombant plus à Clisson Sèvre et Maine Agglo, est à nouveau dévolue aux communes concernées à compter du 1^{er} janvier 2026.

C'est pourquoi la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 21 janvier 2026 et a rendu le rapport ci-annexé.

Celui-ci, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies CIV du code général des impôts doit être approuvé par les conseils municipaux par délibérations concordantes prises dans un délai de 3 mois à partir de la notification du rapport à la majorité qualifiée des deux tiers du conseil représentant la moitié de la population ou l'inverse.

VU le rapport 2026 de la commission locale d'évaluation des charges transférées reçu le 19 mars 2026,

VU l'avis de la commission Ressources, affaires générales et proximité du 3/06/2026

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le rapport détaillant l'évaluation des charges transférées en 2026 joint en annexe.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 18/06/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Audrey VIDAL-BLANCHARD

